



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
14 DÉCEMBRE 2021
*Déclaration liminaire***

Monsieur le Président,

Fidèle à son histoire et à ses principes, la Confédération **Force Ouvrière** ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion de l'élection Présidentielle à venir. Pour autant **FO** ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux et notre Confédération ne manquera pas d'exprimer ce qu'elle considère comme juste et légitime pour les salariés, dans ce contexte elle continuera d'agir pour la défense et le progrès de leurs droits.

Concernant le pouvoir d'achat, **FO** dénonce sa dégradation pour les salariés du public comme du privé en lien avec une inflation qui provoque une augmentation du poids des dépenses contraintes dans le budget des ménages.

Au niveau de la Fonction Publique, le gel de la valeur du point d'indice entraîne une smicardisation des premiers échelons de la catégorie C, bientôt de ceux de la catégorie B, et place les stagiaires de catégorie A en dessous de ce salaire minimum..

La flambée des prix devrait se poursuivre mais pour autant le gouvernement affiche clairement son intention de ne proposer aucune mesure de pouvoir d'achat au titre de 2022, renvoyant d'éventuelles décisions après les élections présidentielles et législatives..

A l'inverse, FO exige une véritable négociation pour améliorer sans délai le pouvoir d'achats des fonctionnaires avec une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et la refonte de la grille indiciaire.

A la DGFIP, l'accord de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents ne constitue qu'une réponse partielle et insuffisante à la question du pouvoir d'achat, il ne saurait être considéré comme un solde de tout compte. Concernant le régime indemnitaire, **F.O.-DGFIP** rappellera au Directeur Général son engagement obtenu dans l'accord, d'ouvrir des négociations en 2022.

Sur le sujet du fond pour l'amélioration du cadre de vie au travail **F.O.- DGFIP** considère que ce fond alloué n'est qu'un pis-aller qui ne permettra pas de répondre aux enjeux de qualité de vie au travail dans un contexte où le NRP poursuit ses effets délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents. Nous rappelons aussi que ce grand chamboule tout intervient après des années de coupes franches successives ayant considérablement affaibli les effectifs de la DGFIP au nom de l'exemplarité.

Quant au service public, force est de constater que le NRP n'est en réalité qu'un ersatz de réseau et qu'il n'a de proximité que le nom ! Pour F.O.- DGFIP, le service public de proximité ce n'est pas le smartphone ou l'ordinateur, mais bel et bien des fonctionnaires et notamment des agents de la DGFIP suffisamment nombreux pour répondre aux besoins des usagers.

Malheureusement les années se suivent et se ressemblent.. le chiffre de 1506 suppressions d'emplois 2022 à la DGFIP a été confirmé sans surprise au Comité technique de réseau du 7 décembre puisqu'il était déjà inscrit dans le Contrat d'Objectifs signé par le Directeur Général. Mais cette nouvelle saignée dans les effectifs, pour être annoncée n'en est pas moins insupportable pour les agents et lourde de conséquence pour l'exercice quotidien des missions au sein des services.

Nous rappelons aujourd'hui que dans un contexte de réformes incessantes et de moyens humains en constante diminution, les agents sont parvenus à mener toutes les réformes et notamment le prélèvement à la source. Pendant la crise sanitaire ils ont répondu présent avec professionnalisme et sens du service public pour soutenir l'économie du pays, démontrant ainsi à ceux qui en doutaient combien les missions financières de la DGFIP sont essentielles et au cœur de la République.

Pour autant et comme en témoigne les constats repris dans le DUERP, la perte de sens dans le travail, l'inquiétude dans l'avenir, le fait de devoir toujours travailler dans l'urgence, la crainte de ne pas pouvoir faire face à la charge de travail, le sentiment de ne pas être compris par la hiérarchie font malheureusement partie du quotidien de nos collègues et ils sont autant de facteurs qui participent à la dégradation de leur santé mentale.

Pour **F.O.- DGFIP** les solutions palliatives de type organisationnelles et/ ou immobilière ne sont pas à la hauteur pour restaurer la confiance, la motivation et la lisibilité des personnels. Pour **F.O.-DGFIP**, la solution doit passer par l'arrêt immédiat des réformes structurelles, le rétablissement de structures de proximité de pléines compétence et l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois !

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce Comité technique local ainsi que sur nos questions diverses.